

Corporation de gestion et de recherche @rgentum (« la société ») et certains Fonds Mutuels d'@rgentum (« les Fonds »)(collectivement appelés « @rgentum »)

FAQ - Foire aux questions pour les détenteurs d'unités et leurs conseillers
Mis à jour le 21 août 2006

1. Quels actifs avez-vous en votre possession à l'heure actuelle?

Consultez le résumé figurant à la fin de ce document.

2. Quel travail avez-vous accompli dernièrement?

Nous avons enquêté sur les affaires d'@rgentum dans le but :

- (a) de localiser les actifs non réalisés;
- (b) d'identifier les transactions qui peuvent être contestées par nous, entraînant ainsi une récupération pour @rgentum;
- (c) d'identifier, de calculer et de présenter toute réclamation qu'@rgentum peut avoir contre des tierces parties, y compris le fonds équilibré du Québec @rgentum;
- (d) d'obtenir des renseignements et des explications concernant les sommes transférées depuis les Fonds lors de circonstances dans lesquelles les fins professionnelles desdits transferts (en relation avec les Fonds) ne sont immédiatement évidentes;
- (e) d'aider à l'allocation des actifs et des dépenses entre les Fonds individuels et la société à des fins fiscales et de distribution en dernier ressort;
- (f) de déterminer la précision du registre des détenteurs d'unités et d'aider ainsi à établir le processus de réclamation le plus satisfaisant pour les détenteurs d'unités;
- (g) donner des renseignements sur les faits entourant les placements des détenteurs d'unités suite à leurs questions.

3. Qu'avez-vous trouvé jusqu'ici?

En date du 31 août 2005, @rgentum a déclaré que les Fonds avaient une valeur d'actif net égale à 5 497 000 \$ alors que leur valeur intrinsèque en titres et en espèces n'était que de 2 591 000 \$. La différence de 2 979 000 \$ entre ces montants (à l'exclusion de 73 000 \$ de produits à recevoir) provient d'écritures comptables dans les livres comptables d'@rgentum appelés « charges reportées » ou bien « amortissement de coûts » (« charges reportées »). Tard en septembre 2005, lorsque les Fonds ont été

bloqués, le montant total des charges reportées avait augmenté pour atteindre 3 107 000 \$. Les charges reportées semblent ainsi être un outil comptable permettant de justifier l'argent comptant retiré des Fonds.

4. Où les 3 107 000 \$ sont-ils allés?

Nous avons été en mesure de retracer 40 transferts distincts d'argent comptant des comptes en fiducie des Fonds chez CIBC Mellon vers le compte en banque de la Banque de Montréal en dollars canadiens de la société (« le compte BMO ») entre janvier 2004 et septembre 2005 représentant plus de 2 000 000 \$ en charges reportées. Nous pensons découvrir que la totalité des 3 107 000 \$ a été transférée vers le compte BMO.

5. Les 3 107 000 \$ sont-ils toujours dans le compte BMO?

Non, il n'y avait que 50 000 \$ dans le compte BMO lorsque nous avons été nommés séquestre.

6. Qu'est-il arrivé à l'argent qui a été transféré au compte BMO?

À l'heure actuelle, nous ne pouvons déterminer si l'argent qui a été transféré a été utilisé dans un but légitime.

7. Quelles sont les prochaines étapes?

- (a) Nous entreprenons des enquêtes approfondies en vertu du décret de M. le juge Cameron du 10 juillet 2006. La Cour a ordonné que la nature précise de ces enquêtes soit gardée confidentielle pour le moment.
- (b) Nous tentons de régler notre réclamation contre le fonds équilibré du Québec @rgentum.
- (c) Nous travaillons sur la mise au point définitive de la comptabilité des Fonds, en présentant toutes les déclarations d'impôts nécessaires et en obtenant tout certificat de décharge nécessaire.
- (d) Nous travaillons dans le but de nous assurer que les détenteurs d'unités sont correctement identifiés et d'établir un processus de réclamation rentable.

8. À combien la réclamation d'@rgentum contre le fonds équilibré du Québec d'@rgentum s'élève-t-elle?

Notre réclamation préliminaire s'élève à 405 000 \$. Cependant, la valeur de ce montant est susceptible de changer considérablement.

De plus amples renseignements sur la nature de notre réclamation et sur les difficultés que nous avons rencontrées lors de l'établissement d'un montant et du déroulement de la réclamation de ce dernier peuvent être consultés dans le Troisième rapport du séquestre du 23 juin 2006. Une copie de celui-ci est affichée sur notre site Web à l'adresse www.ajohnpage.com.

9. Quelles sont les difficultés importantes que vous avez rencontrées à ce jour?

- Il nous manque de nombreux registres et livres comptables d'@rgentum. Il nous faut donc créer de nouveau un certain nombre de livres comptables importants à partir des documents d'origine.
- Le président-directeur général d'@rgentum n'a pas répondu à nos récentes demandes de renseignements.
- Les vérificateurs d'@rgentum n'ont pratiquement fourni aucun renseignement, en invoquant la réglementation du Québec concernant le secret professionnel.
- La production des déclarations d'impôts des fiducies du Fonds accuse un retard de cinq ans.

10. Combien de temps la liquidation durera-t-elle?

À ce moment-ci, il n'est pas possible de prédire sa durée.

11. Puis-je transférer ou vendre mes unités?

Non.

12. Combien vais-je récupérer?

Il est encore trop tôt pour le savoir.

13. Qui paie les honoraires et les dépenses du séquestre?

L'ordonnance de la cour qui nous a nommés nous autorise à prélever ceux-ci dans les Fonds. Le montant prélevé dans chaque Fond ne sera probablement pas déterminé d'ici la fin de notre mandat. Les honoraires du séquestre qui s'élèvent à 174 870,33 \$ en date du 31 mai 2006 et les frais et les dépenses juridiques qui totalisent 72 781,57 \$ au 29 mai 2006 ont été approuvés par la cour.

14. Existe-t-il un processus de réclamation formel?

Il n'existe pour l'instant aucun processus de réclamation formel. Nous aviserons les parties intéressées du processus en avance et à une date ultérieure.

15. Prévoyez-vous d'effectuer une distribution provisoire en faveur des détenteurs d'unités et, le cas échéant, à quel moment?

Oui, nous prévoyons d'effectuer une distribution provisoire, mais à l'heure actuelle, il n'est pas possible de prédire quand celle-ci se produira.

16. Mes placements sont faits dans le cadre d'un RÉER. Les distributions qui auront lieu continueront-elles d'être non imposables?

Nous tentons de déterminer comment cela est possible.

17. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur le statut de la mise sous séquestre?

Nous affichons régulièrement des renseignements sur le statut de la mise sous séquestre sur notre site Web à l'adresse : www.ajohnpage.com

Des demandes spécifiques peuvent être envoyées par courriel à argentum@ajohnpage.com

Corporation de gestion et de recherche @rgentum
Résumé des actifs détenus par le séquestre
en date du 21 août 2006

Fonds '000 \$	Transféré au compte de la mise sous séquestre 16/11/05 - 21/8/06	Valeur comptable actuelle au 21 août 2006
Portefeuille D'actifs À Court Terme @	105	267
Portefeuille de Revenu @	15	291
Portefeuille D'actions Canadiennes @		0
Portefeuille Canadien de Performance @	130	1,442
Portefeuille International Élite @		(23)
Portefeuille Découvertes @		(4)
Portefeuille A/V Actions Canadiennes @	10	142
Portefeuille Marché Neutre Américain @		0
Portefeuille Américain Élite @	20	2
Portefeuille Marché Neutre Combiné @		51
Portefeuille RER International Élite @		0
	<u>280</u>	<u>2,168</u>
Compte de la mise sous séquestre		<u>7</u>
		<u><u>2,175</u></u>

Apostille

1. Les actifs susmentionnés sont sous notre contrôle et sont gérés par Acker Finley en vertu de la stratégie des placements établie dans les recommandations d'Acker Finley qui ont été approuvées par la Cour.
2. La valeur comptable indiquée ci-dessus ne tient pas compte des intérêts courus à court terme sur les bons du Trésor et sur les acceptations bancaires.
3. Les montants transférés depuis les fonds individuels jusqu'au compte de la mise sous séquestre ne reflètent pas le montant réel des dépenses de mise sous séquestre qui sera prélevé sur ce fonds en particulier. Nous allouons les coûts entre les fonds à une date ultérieure.